



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 juin 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

• URBANISME	3
1. PARCELLE BD 73 – 18 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE	3
2. PARCELLE BD 55 – 24 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE	4
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)	5
4. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	7
5. COMMISSIONS COMMUNALES	8
6. REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES À CARACTÈRE ÉDUCATIF 13	
• CULTURE	14
7. MÉDIATHÈQUE	14
• AFFAIRES SOCIALES	16
8. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS	16
9. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS	20
10. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	20
• INFORMATIONS	24
1. Décisions du Maire	24
2. Informations diverses	25

M. Serge BÉRARD : Bonsoir Messieurs-Dames. Je vous propose de commencer ce Conseil municipal. Je propose à Christine MARCILLIERE d'être secrétaire. Elle a dit oui, merci Christine. Sont absents et ont donné leurs pouvoirs :

- Jean-Philippe GILLET à Michèle EYMARD ;
- Valérie GRILLON à Serge BÉRARD ;
- Jean PETIT à Christophe GALLAY ;
- Béatrice VERDIER à Béatrice DHENNIN ;
- Éric JACQUET à Jean-Philippe SANTONI.

On me dit que Florence RICHARD aurait donné son pouvoir à Anne-Claire ROUANET.

M. Alain GARDETTE : Isabelle WEULERSSE m'a donné son pouvoir.

M. Serge BÉRARD : Isabelle WEULERSSE a donné son pouvoir à M. GARDETTE, d'accord. Nous sommes 33 représentés.

Au début de ce Conseil municipal, je vous propose de faire une minute de silence en hommage à l'assistante d'éducation, Mélanie GRAPINET, assassinée le 10 juin dernier par un adolescent dans son collège. - *Minute de silence* -

Je vous remercie. À travers cet hommage, je voudrais qu'on pense à tous les agents de l'Éducation Nationale, à tous les agents en général de la sécurité, tous les agents de l'État et aussi de nos collectivités qui sont parfois agressés ou mis dans des situations difficiles et qui, malgré tout sont à leur poste et assurent leur mission donc merci à eux et une pensée bien sûr pour cette famille qui vit ce drame.

Je vous propose de commencer ce Conseil municipal tout d'abord en approuvant le procès-verbal que vous avez reçu. Est-ce que tout le monde a reçu tous les éléments pour ce Conseil municipal ? Vous avez donc pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil du 21 mai 2025. Est-ce qu'il y a des remarques ou objections par rapport à ce procès-verbal ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je m'abstiendrai car je n'étais pas présente. Merci.

M. Serge BÉRARD : Très bien. En dehors de cette remarque, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adopté à l'unanimité avec une abstention.

Est-ce qu'il y a des questions orales prévues par les uns ou les autres pour ce Conseil, que l'on prenne en note ? S'il n'y en a pas, je vais faire lecture de l'ordre du jour.

Nous aurons, du fait que Valérie GRILLON n'est pas là ce soir et excusée, je présenterai une délibération de l'acquisition par EPORA d'une parcelle rue du Général de Gaulle ; deux acquisitions rue du Général de Gaulle. Il ne vous aura pas échappé qu'une délibération qui avait été proposée a été retirée ; j'en dirai deux mots tout à l'heure.

En administration générale, nous allons délibérer pour fixer le nombre et la répartition des sièges dans le cadre de la CCVG donc pour notre représentation à la CCVG, il y a eu une modification de la répartition des sièges.

Ensuite, trois délibérations qui sont liées à l'évolution d'un de nos élus qui a rejoint l'équipe « Parlons Brignais » donc Commission consultative des services publics, commissions communales et représentants au Conseil municipal auprès de divers organismes.

Nous aurons ensuite une présentation par Anne-Claire ROUANET des modifications tarifaires et règlement intérieur de la médiathèque et Marie DECHESNE présentera deux rapports concernant la mission locale et donc la subvention de fonctionnement et convention d'aide de participation financière et Michèle EYMARD nous présentera la convention avec les AJD.

Pour ce qui concerne les décisions du Maire, nous aurons une présentation par notre directrice générale et j'aurai deux-trois informations diverses à donner. S'il n'y a pas de remarques ou questions, je vais m'engager directement pour la première délibération.

- **URBANISME**

- 1. **PARCELLE BD 73 – 18 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE**

- ACQUISITION PAR EPORA

- Approbation

- Rapporteur(s) : Serge BÉRARD**

M. Serge BÉRARD : Comme vous le savez, nous sommes engagés dans une étude d'urbanisme pré-opérationnelle qui a conduit à une convention opérationnelle pour le secteur de la gare avec l'Établissement Public Foncier de Rhône-Alpes, EPORA. Dans ce cadre-là et dans le cadre du projet que vous connaissez, d'aménagement de la zone à projet qui est à l'entrée de ville, de l'autre côté du parc de l'Hôtel de Ville, il y a déjà des acquisitions qui ont été faites et EPORA continue à négocier sur ces tènements qui vont conduire à un projet futur qui a été décrit, sur lequel nous avons eu déjà une Commission générale et une présentation en Conseil municipal. Progressivement, nous faisons l'acquisition de ces différentes parcelles, il doit y en avoir 7 et nous avançons sur ce projet.

En complément de l'acquisition en mars 2005 situé 18 rue Général de Gaulle, EPORA devra procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°73 d'une contenance de 14 mètres carrés ; alors là c'est un petit complément par rapport à une opération qui a été faite déjà et qui vous a été présentée donc une offre a été formulée par EPORA au propriétaire pour l'acquisition de ce bien de 14 mètres carrés est donc fondé sur un avis des domaines.

Il est rappelé que ce bien sera rétrocédé ultérieurement soit à un porteur de projet soit à la commune, conformément aux termes de la convention opérationnelle qui existe, signée entre les parties le 16 mai 2024.

Cette délibération a été présentée à la commission n°3 le 12 juin et il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition par EPORA de la parcelle en question, d'approuver le prix de l'acquisition d'un euro symbolique, dire que ce prix tient compte de l'avis des domaines en date du 05 mai, approuver la rétrocession ultérieure du bien, objet de la présente délibération à un porteur de projet soit à la commune aux conditions de la convention opérationnelle telle qu'elle est définie par la convention signée le 16 mai 2024 et autoriser le Maire ou tout adjoint délégué à cet effet, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Là nous voyons bien que vu l'emplacement, nous pouvons imaginer que ce sera rétrocédé à terme peut-être à la CCVG dans le cadre de l'aménagement de voirie. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce tènement ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer directement au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

2. PARCELLE BD 55 – 24 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

ACQUISITION PAR EPORA

Approbation

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : La deuxième délibération est plus conséquente. Là il s'agit bien de l'acquisition, toujours dans le même cadre, d'un tènement qui est passé par des négociations avec les propriétaires fonciers. Une offre a été formulée par EPORA qui porte ce projet avec Mme QUINIOU, co-proprétaire du lot numéro 1 du bien cadastré BD 55 que vous avez sous les yeux. Le lot est constitué d'une maison en R+1 ouvrant sur un jardin avec terrasse et dépendance avec jouissance du jardin et de la cour. Le prix de l'acquisition est de 435 000 €. Ce prix tient compte de l'avis des domaines du 09 juin 2025.

Il est rappelé que ce bien sera rétrocédé ultérieurement soit à un porteur de projet soit la commune, conformément aux termes de la convention telle que nous l'avons dit tout à l'heure.

La commission n°3 a vu le dossier le 12 juin et il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver l'acquisition par EPORA de ce lot numéro 1 de la copropriété cadastrée BD 55 sise 24 rue Général de Gaulle, approuver le prix de l'acquisition de 435 000 € TTC, dire que ce prix tient compte de l'avis des domaines, approuver la rétrocession ultérieure telle que je vous l'ai indiqué et autoriser le Maire ou tout adjoint délégué à cet effet, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Comme je l'ai évoqué, nous continuons à progressivement avancer dans l'acquisition des différentes parcelles. Il en reste encore deux je crois sur lesquelles nous avons des discussions engagées. À ce stade, nous pouvons espérer que tout se règlera à l'amiable et que prochainement nous maîtriserons l'entièreté de ce foncier ; ce qui permettra après d'engager des projets tels qu'ils ont été définis dans le cadre du PLU et ensuite par le projet qui vous avait été présenté.

Mme Solange VENDITTELLI : J'avais posé une question en commission n°3, parce que je ne le vois pas sur la délibération, c'est la surface du terrain et la surface de la maison.

M. Serge BÉRARD : Je ne l'ai pas indiqué. Je ne sais pas si nous avons l'information. Nous devons l'avoir quelque part, si nous avons l'acte.

Mme Solange VENDITTELLI : Valérie devait nous répondre mais elle n'est pas là.

Mme Clémentine HOCHART : Je cherche et puis je vous rends réponse ce soir, sinon nous le ferons demain matin.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui, pas de souci.

M. Serge BÉRARD : Oui, nous parlons d'un petit millier de mètres carrés là je pense ; sans doute moins.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Alors la délibération qui a été retirée tient au fait qu'il y a eu un débat sur cette délibération lors de la commission ad-hoc, la commission n°3 je crois. À la suite de cela donc j'ai échangé avec Valérie GRILLON qui est en charge de ce dossier et nous avons considéré que ce dossier méritait d'être retravaillé et nous vous proposerons, entre élus, d'en parler lors de la prochaine Commission générale où nous présenterons, nous irons un peu plus loin dans la présentation du projet. Je pense qu'effectivement, c'est un dossier que nous avons ouvert pratiquement dès le début du mandat ; une opportunité de faire l'acquisition de ce tènement près de notre espace Guy de Chauillac ; le fameux bâtiment où il y avait un restaurant, Le Vieux Pont dans le passé. Ce projet a été initié, nous avons débattu de ce projet à différents niveaux, notamment au sein de la liste de l'exécutif et puis les négociations ont été très longues avec le propriétaire qui légitimement, avait des exigences et finalement, après maints échanges, cela fait pratiquement deux ans que l'on discute puisque la propriété va être coupée en deux en fait.

Nous avons fini par trouver un accord avec le propriétaire, d'où cette délibération mais il s'avère qu'à ce stade, avant de délibérer en Conseil municipal, il est quand même utile d'approfondir le sujet avec tous les élus. C'est la raison pour laquelle nous proposons, lors de la prochaine Commission générale du 1^{er} juillet je crois, de vous présenter le dossier en l'état puisque lorsqu'il y a eu une réflexion sur cette acquisition, forcément nous nous étions projetés en se disant : comment pourrions-nous valoriser ce bâtiment ? Il y a donc des choses à débattre et il est important d'échanger avant de s'engager dans une délibération et un vote plus solennel en Conseil municipal donc rendez-vous le 1^{er} juillet pour approfondir cette question.

Il est vraisemblable que la délibération reviendra après ces débats, probablement au Conseil municipal du mois de juillet. C'est un élément de patrimoine important à terme. Il n'y a donc pas de vote sur cette délibération.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)**

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local

- Rapporteur(s) : Serge BÉRARD**

M. Serge BÉRARD : Il s'agit là d'une délibération qui porte sur la fixation du nombre et de la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local qui concerne la composition du Conseil communautaire. Alors c'est un débat que nous avons eu en Conseil communautaire, d'ores et déjà et la loi imposait de repenser le nombre de délégués des différentes communes au sein du Conseil communautaire. Il y avait différentes options qui ont été proposées au regard de la loi. Je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail de toutes les options qui ont été présentées au sein du Conseil communautaire.

In fine, les élus communautaires se sont mis d'accord sur une nouvelle représentation.

Pour mémoire, la composition actuelle, vous l'avez dans la délibération et était fondée sur le nombre d'habitants à l'époque, en 2019 et conduisait à une représentation sur la base de 37 sièges qui étaient répartis avec 13 sièges pour Brignais, 10 pour Chaponost, 6 pour Millery, 4 pour Vourles et 4 pour Montagny.

Dans le cadre de la procédure de droit commun, le nombre de sièges est fixé en fonction de la strate démographique et la répartition entre les communes membres proportionnel au plus fort reste donc ce qui donnait une possibilité de représentation avec 14 élus pour Brignais puisque le nombre d'habitants aussi a changé entre temps ; pour Brignais par exemple, 1 000 habitants de plus de référence, ce qui nous donnait 14 élus, 10 pour Chaponost, 4 pour Millery, 3 pour Vourles et 3 pour Montagny.

Comme vous le voyez, cela venait réduire le nombre d'élus pour les plus petites communes donc le débat qui a eu lieu et tenant compte aussi des possibilités offertes par le législateur, a permis d'arriver à un accord qui faisait qu'on préservait la représentation notamment des petites communes et vous avez donc une proposition qui est faite, qui est le troisième tableau donc, sachant que c'est au 31 octobre que, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire sur base des propositions qui seront faites donc sur base de cet accord local.

Ce qui est envisagé de proposer et de conclure et que l'on vous soumet ce soir, fort entre l'accord des communes, c'est d'arriver à la représentation suivante, fondée sur la présence de 41 élus : pour Brignais, 15 élus donc nous gagnerions 2 représentants, 11 pour Chaponost, 6 pour Millery, 5 pour Vourles et 4 pour Montagny, ce qui fait que toutes les communes gardent au moins le nombre d'élus qu'ils avaient. C'est un souhait de nos collègues. 41 a priori, cela reste possible dans le cadre légal et donc on se propose aujourd'hui ou en tout cas je vous propose de valider cet accord qui a été conclu au sein de la CCVG pour atteindre cette représentation. Je ne sais pas si j'ai été très clair ; c'est vrai que c'est un peu difficile parfois à suivre, ces sujets-là.

Mme Solange VENDITTELLI : Je me posais la question, pourquoi passer de 37 qui était à la base à 41 ?

M. Serge BÉRARD : C'est justement, alors vous avez remarqué qu'avec 37 élus, la proposition qui a été faite, c'est le deuxième tableau que vous avez dans la délibération, conduisait à ce que Vourles et Montagny n'aient plus que 3 représentants. Pour eux c'est un problème puisqu'ils souhaitent être mieux représentés et trouvaient que 4 était intéressant par rapport à la constitution de leur Conseil municipal, de l'attente de leurs collègues élus et ils ont souhaité garder ce nombre de 4.

Mme Solange VENDITTELLI : À la base ils en avaient 4 ?

M. Serge BÉRARD : Ils en avaient 4 donc pour rester à 4 et pour respecter la proportionnalité telle que la loi l'impose, il fallait augmenter le nombre de représentants. C'est donc un débat que nous eut au sein du Conseil communautaire et qui a conclu à cet accord pour dire qu'effectivement, si c'est bien pour vous ; on a parfois du mal à avoir des élus disponibles donc le fait qu'il y en ait 4, c'est une chance de plus d'avoir une représentation et on le sait bien. Aujourd'hui nous avons 6 ou 7 absents donc cela veut dire un quart en gros ou un cinquième de notre Conseil et pour eux, il suffit qu'il y en ait 1 ou 2 d'absent(s) et ils ne sont plus là.

Mme Solange VENDITTELLI : Parce qu'il n'y a pas de suppléant(s).

M. Serge BÉRARD : Non, il n'y a pas de suppléant(s) dans ce dispositif. Nous avons été à leur écoute et finalement pour nous, ça ne déséquilibre pas le poids, voire au contraire pour Brignais, si on regarde le pourcentage résultant, le poids de Brignais dans l'ensemble, il est un peu plus important qu'il ne l'était. Nous devons passer de 36 à 37 %, quelque chose comme ça. Cela ne change pas les équilibres et ça permet de répondre à l'attente des plus petites communes d'avoir des représentants en plus grand nombre pour éviter les absences.

Mme Solange VENDITTELLI : Parce ce que des réunions à 41, c'est plus difficile qu'à 37.

M. Serge BÉRARD : Dans la pratique, nous ne sommes jamais 41 ; d'ailleurs nous le voyons bien, nous, nous sommes rarement 33.

Mme Solange VENDITTELLI : Quand même souvent, je trouve.

M. Serge BÉRARD : Mais je fais le constat que nous avons un Conseil qui fonctionne très bien ; en plus je vous remercie, nous sommes en fin de mandat et souvent il y a un peu d'épuisement et de découragement des fois et ce n'est pas le cas pour notre Conseil, j'en suis très heureux, je vous en remercie. À la CCVG, ça fonctionne aussi bien mais lors du dernier Conseil, il manquait pas mal de monde quand même. Il suffit que vous ayez deux élus absents et puis finalement la commune n'est quasiment plus représentée donc nous avons compris cet argument et comme nous avons trouvé une solution légale qui ne pénalisait personne, nous avons décidé de la mettre en œuvre et de la proposer. Chaque commune devra délibérer pour valider cet accord local.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette représentation ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

4. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Modification des membres

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Alors vous savez que nous avons déjà vécu une délibération qui s'était passée en deux temps sur la Commission consultative des services publics. Là comme il y a qu'une seule personne concernée, il ne peut pas y avoir d'autre choix. Nous proposons une délibération qui réunit les deux délibérations donc cette Commission consultative des services publics se réunit lorsqu'il peut y avoir des évolutions justement de ces services publics confiés par la commune à un tiers. Comme on le sait, on ne s'est pas réunis jusqu'à présent mais nous sommes quand même obligés de l'envisager donc elle est obligatoirement consultée pour avis avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur tout projet de délégation de services publics...

Cette Commission est présentée par le Maire ou son représentant et comprend les membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal est représenté au sein de la Commission par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les sièges sont répartis dans le respect de la représentation proportionnelle donc 3 titulaires et 3 suppléants pour la liste « Parlons Brignais », 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste « Brignais ensemble », 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste « Mieux vivre à Brignais ».

Cette Commission doit être renouvelée comme suite au changement de la liste d'un représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais » vers la liste « Parlons Brignais ». Il est donc demandé au Conseil municipal de désigner de nouveaux représentants en son sein suite à un appel à candidatures en séance ; que je fais maintenant mais donc il n'y a qu'un choix possible.

Nous vous proposons le tableau que vous avez vu dans la délibération, qui propose les titulaires pour la liste « Parlons Brignais » : Anne-Claire ROUANET, Nicolas KELEN et Claude MARCOLET. Pour la liste « Brignais ensemble » : Isabelle WEULERSSE et pour la liste « Mieux vivre à Brignais » : Christiane CONSTANT. Pour les suppléants de la liste « Parlons Brignais » : Bruno THUET, Jean-Philippe GILLET et Jean-Philippe SANTONI. Pour la liste « Brignais ensemble » : Solange VENDITTELLI et pour la liste « Mieux vivre à Brignais », de fait il n'y a plus de suppléant possible matériellement. Ne change rien pour les associations qui participent à cette Commission.

Je vous propose de valider ce nouveau tableau de représentation. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à cette proposition ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

5. COMMISSIONS COMMUNALES

Modification de leur composition

en définitive REPORTÉ

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Concernant les Commissions communales, il y a également pour la même raison, des changements du fait du changement de la liste « Mieux vivre à Brignais » vers la liste « Parlons Brignais » de M. Lionel CATRAIN, il y a lieu de réorganiser la composition des Commissions municipales. Cette proposition doit respecter le principe de représentation sur lequel nous nous étions mis d'accord ; alors je vais passer sur les articles et sur les missions que vous connaissez bien maintenant depuis le début de ce mandat.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes Commissions, y compris les Commissions d'appels d'offres doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est précisé que la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2024 a fixé la composition des Commissions communales comme suit : 6 représentants titulaires et autant de suppléants de la liste « Parlons Brignais » pour les Commissions n°1 : « Finances, Ressources Humaines », n°3 et n°4 ; 7 représentants titulaires et 6 suppléants de la liste « Parlons Brignais » pour la Commission n°2 ; 2 représentants de la liste « Brignais ensemble 2020 » par Commission et 2 suppléants ; 1 représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais » par Commission et 1 suppléant.

La proposition du tableau qui vous est soumis a été vue le 11 juin et la Commission n°4 a été informée le 11 juin 2025 et la Commission n°3 également, le 12 juin 2025 de ces propositions de ces nouvelles compositions. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour modifier la composition des Commissions comme suit : 6 représentants titulaires et autant de suppléants de la liste « Parlons Brignais » pour la Commission n°1 : « Finances, Ressources Humaines et Affaires générales », et n°3 : « Transition écologique, urbanisme et aménagement » ; 7 représentants titulaires et 6 suppléants de la liste « Parlons Brignais » pour la Commission n°2 : « Solidarité et vie scolaire » et n°4 : « Animation, vie associative et culturelle » ; 2 représentants de la liste « Brignais ensemble 2020 » par Commission et 2 suppléants, ça ne change rien et 1 représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais » par Commission ; désigner deux nouveaux membres de la liste « Parlons Brignais » et « Mieux vivre à Brignais » comme suit : Lionel CATRAIN comme nouveau membre titulaire de la Commission n°4: « Animation, vie associative, culturelle et sportive », Christiane CONSTANT comme nouveau membre titulaire des Commissions n°1 à n°4. Vous avez donc le tableau sous les yeux de la nouvelle composition des Commissions.

Mme Christiane CONSTANT : Re-bonsoir, Monsieur le Maire. C'est très intéressant cette proposition mais je vais vous faire une petite déclaration quand même. La loi de décentralisation de 1983 avec la création de la proportionnelle aux élections municipales a permis depuis plus de quarante ans d'animer une vraie démocratie locale, participative dont vous avez également bien participé en donnant aux oppositions un droit de parole au sein des Conseils municipaux. L'opposition de gauche que j'incarne ce jour au nom de la liste « Mieux vivre à Brignais » appréciait d'avoir gagné encore en 2020 deux élus porte-paroles au sein de ce Conseil municipal.

Un de ces deux porte-paroles, M. Lionel CATRAIN, a abandonné avant la fin de son mandat sa place à mes côtés pour rejoindre votre liste, Monsieur le Maire. Ses électeurs se forgeront leur opinion ou non et questionneront ou non la confiance qu'ils doivent accorder à travers cet exemple aux élus en 2026 période difficile, vous le savez, où l'abstention très importante à Brignais, à savoir 61 % en 2020 contre 38 % des inscrits qui ont voté. Ces abstentionnistes représentent un personnage anonyme qui clame tous les mêmes pour alimenter l'extrême droite.

Je ne commenterai pas la décision de mon collègue au nom de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens de 1789 qui proclame que les hommes naissent libres et égaux en droit. Je prends donc acte du départ de M. Lionel CATRAIN, élu de la liste « Mieux vivre à Brignais » sans toutefois, Monsieur le Maire, vous exprimer très librement désormais ma position. En effet, vous nous présentez ce soir cette délibération 2025-06-06 concernant les Commissions communales et vous demandez au Conseil municipal, suite au changement de M. Lionel CATRAIN, c'est ce qui est écrit, ce n'est pas ma prose de la liste « Mieux vivre à Brignais » vers votre liste « Parlons Brignais » écrivez-vous ; de réorganiser les Commissions municipales, dont acte.

Vous proposez donc de voter cette réorganisation pour être conforme à la bonne administration des affaires de la commune. Je vous remercie d'être le gardien de cette conformité des affaires de la commune en citant des articles du Code général des collectivités territoriales.

Actons donc ensemble que M. Lionel CATRAIN, a fait ses choix librement avec votre équipe pour être élu là où vos propositions lui convenaient. Très bien. Personnellement, je n'ai aucun commentaire, je respecte ses décisions. Mais est-ce pour autant que ses choix vous donnent la liberté de demander au Conseil municipal de voter pour moi afin que je le remplace dans les Commissions communales 3 et 4 qu'il a abandonné en tant que représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais » ?

Si votre intention est louable et respectueuse de mon existence au sein de ce Conseil, je me permets de vous informer qu'elle n'est pas conforme au jeu démocratique républicain qui voudrait avant tout de faire appel à candidature pour m'ouvrir le choix de remplacer ou non un élu parti de ma liste. Je me permets juste de vous rappeler que ce n'est pas à vous, d'autorité, de présenter ma candidature et de demander au Conseil municipal de voter pour moi mais de me demander avant tout si je suis candidate. Partant de cette vérité, je vous informe que j'ai été élue en mon nom propre pour siéger ici, en cette place. Je n'ai jamais abandonné ni mes colistiers ni mes électeurs, en conséquence de quoi, je ne suis pas candidate dans lesdites Commissions où vous m'avez inscrite d'office. Je demande au Conseil municipal de tenir compte de ma position qui remet en question cette délibération. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Serge BÉRARD : Bien. Écoutez, cette situation est atypique. Comme vous le savez, je suis très attaché au bon fonctionnement de notre Conseil municipal, très attaché aux valeurs fondamentales de la démocratie et je pense d'ailleurs, ce que vous venez de dire montre qu'on est sur la même longueur d'onde de ce point de vue-là. Pour autant, ce que cherche à faire cette délibération, c'est donner la possibilité à une liste d'opposition d'être présente dans toutes les Commissions. C'est ce qu'on vous propose en réalité, parce que comment peut-on faire ? Comment peut-on faire pour que votre liste soit présente dans toutes les Commissions puisque vous êtes toute seule ; à part vous le proposer ?

Mme Christiane CONSTANT : Elle reste libre, comme les suppléants que je n'ai plus. La place est libre ; la 3 et 4, je la laisse à qui veut, c'est tout.

M. Serge BÉRARD : D'accord mais en l'occurrence, ce n'est pas conforme à l'esprit de la délibération initiale qui est d'attribuer à chacune de nos listes un certain nombre de représentants donc ce qu'on a cherché à faire, ce n'est pas vous court circuiter ou vous mettre de côté ou au contraire vous mettre en avant alors que vous ne le souhaitez pas, c'est juste respecter l'esprit de la constitution de ce Conseil, enfin de ces Commissions au sein de ce Conseil municipal, en reprenant la délibération initiale et ce qui nous conduisait à vous faire la proposition d'être présente dans toutes les Commissions.

Maintenant, si vous ne souhaitez pas siéger, alors là, je ne sais pas comment sur le plan juridique on peut traiter.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi Monsieur le Maire de reprendre la parole mais je trouve que votre position est louable, je ne la conteste pas mais je ne suis pas candidate et je demande au Conseil municipal de ne pas voter pour moi et de retirer mon nom. Je ne suis pas la remplaçante des personnes qui s'en vont.

M. Serge BÉRARD : Non mais ça veut dire qu'on n'est plus conforme à la délibération de départ.

Délibération qui voulait que chaque liste ; alors c'est quand même ça le point de départ, soit représentée et vous me dites aujourd'hui, finalement, cette délibération qui prévoyait que chaque liste soit représentée dans toutes les Commissions, c'est une délibération que je remets en cause au fond.

Mme Christiane CONSTANT : Je n'ai pas dit ça, je dis que je ne suis pas candidate.

M. Serge BÉRARD : Oui, mais ça revient au même.

Mme Christiane CONSTANT : Non, la moindre des choses, c'est de me demander si j'accepte de remplacer quelqu'un qui part et je me retrouve effectivement toute seule alors qu'on était deux. Je ne suis pas un bouche-trou, je ne suis pas candidate.

M. Serge BÉRARD : Vous n'êtes pas candidate donc comment on peut à la fois entendre Mme CONSTANT, je respecte sa position mais en même temps respecter la délibération qui détermine la constitution de ces commissions ? Là je pense qu'il y a un peu la quadrature du cercle.

Mme Clémentine HOCHART : Je propose qu'effectivement on retire la délibération.

M. Serge BÉRARD : Je crois que nous allons être obligés.

Mme Clémentine HOCHART : Et qu'on la représente lors du prochain Conseil.

M. Serge BÉRARD : Oui, en réfléchissant à ça.

Mme Clémentine HOCHART : Et puis on conservera le fait qu'il y ait un représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais » mais sans indiquer de titulaire pour les Commissions 3 et 4, de manière à ce que le siège reste ouvert mais qu'il ne soit pas attribué à Mme CONSTANT.

M. Serge BÉRARD : Mais théoriquement, il est ouvert à la liste de Mme CONSTANT.

Mme Clémentine HOCHART : C'est ça.

M. Serge BÉRARD : Donc je ne peux pas, moi dire ou demander à quelqu'un de vous remplacer parce que ce n'est pas conforme à la représentation des listes donc vous voyez, c'est la quadrature du cercle.

Mme Christiane CONSTANT : Bien, la place reste libre.

M. Serge BÉRARD : Après, on peut voter cette délibération ; vous n'êtes pas tenue de venir dans les Commissions.

Mme Christiane CONSTANT : Non, ce n'est pas sérieux.

M. Serge BÉRARD : J'essaie de trouver...

Mme Christiane CONSTANT : Soit je m'engage, soit je ne m'engage pas.

M. Serge BÉRARD : Mais je vous dis, on a un problème je pense. On va regarder l'aspect juridique.

Mme Christiane CONSTANT : De rédaction parce qu'il aurait fallu d'abord me consulter et je vous aurais répondu la même chose.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas ça, le problème c'est que la constitution de ce Conseil municipal ou des Commissions au sein de ce Conseil prévoit que chaque liste soit représentée dans chaque commission.

Or, vous nous dites, moi il y a deux Commissions où ma liste ne sera pas représentée et ce n'est pas conforme à la délibération et à l'organisation du Conseil.

Mme Christiane CONSTANT : Je n'ai pas le don d'ubiquité dans quatre Commissions. Je ne connais pas un élu qui soit dans quatre Commissions à la fois.

M. Serge BÉRARD : On va retirer cette délibération, on en parlera ensemble, on va regarder comment on peut faire quelque chose qui soit acceptable pour tout le monde, qui à la fois respecte les textes puisqu'on est là pour les respecter et à la fois respecte votre position. Je ne sais pas ce qu'on peut trouver mais on va faire comme ça parce que là on va tourner en rond.

Mme Agnès BÉRAL : Je peux poser une question ? Lors de mandats précédents, il y a eu effectivement des gens qui étaient, enfin il y avait une seule personne d'une seule liste et est-ce qu'elle était représentée dans toutes les Commissions ?

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Agnès BÉRAL : Donc c'est possible.

M. Serge BÉRARD : C'est le principe qu'on a voté. Chaque liste d'opposition a au moins un représentant dans chaque commission, c'est le principe et cette délibération visait à respecter ce principe. Effectivement, à partir du moment où vous ne le souhaitez pas, je ne sais pas comment on va faire. On va regarder.

Mme Christiane CONSTANT : Je ne souhaite pas, je ne suis pas candidate.

M. Serge BÉRARD : Oui, à partir du moment où vous n'êtes pas candidate, ça veut dire que votre liste n'aura pas de représentant dans deux Commissions mais ce n'est pas conforme au texte.

Mme Clémentine HOCHART : Ce que je vous propose, c'est qu'on retire la délibération pour ce soir. On reviendra vers vous, Mme CONSTANT, parce qu'effectivement on vous demandera une position officielle par rapport à ces deux Commissions et cela nous permettra de représenter une délibération, un rapport qui sera rédigé différemment.

Mme Christiane CONSTANT : Mais je ne suis pas démissionnaire, je ne suis pas élue.

Mme Clémentine HOCHART : Oui mais justement, pour nous dire que vous n'êtes pas candidate en tant que représentante de la liste « Mieux vivre à Brignais » sur les deux Commissions.

M. Serge BÉRARD : Il va falloir qu'on reprenne la délibération d'origine qui prévoyait qu'il y ait un représentant de votre liste dans chaque Commission et comme vous ne voulez pas y être, je le respecte, il faut qu'on modifie finalement la délibération initiale qui définissait qui fait quoi dans ce Conseil donc on va repartir du point de départ au regard de votre position que je comprends et que je respecte donc voilà, c'est juste un truc à rédiger pour être conforme au texte et faire quelque chose qui convient à toutes les représentations de ce Conseil.

On la retire donc, on ne va pas voter. Il y a peut-être d'autres commentaires à faire ? Non, personne.

Alors je passe à la suivante, j'espère qu'il n'y aura pas même problématique.

6. REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Désignation

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Donc là, ça concerne la représentation du Conseil municipal auprès de divers organismes à caractère éducatif. Il est rappelé que par délibération du 17 décembre 2020, Sébastien FRANÇOIS, élu de la liste « Parlons Brignais » a été désigné représentant titulaire du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée professionnel Gustave Eiffel. Or, comme suite à des contraintes.

Mme Christine MARCILLIERE : Il faut la retirer aussi, non ?

M. Serge BÉRARD : On la laisse, on la garde celle-là ?

M. Sébastien FRANÇOIS : On peut la garder, ce n'est pas grave ; si tu es d'accord, on peut la garder. Ma situation a changé aussi depuis qu'on a rédigé la délibération, pour tout vous dire donc du coup ce n'était pas prévu mais on peut la laisser, c'est plus simple.

M. Serge BÉRARD : On continue, on la présente quand même donc les contraintes professionnelles de M. Sébastien FRANÇOIS, on ne les connaît pas et on ne sait pas s'il pourrait vraiment assurer son rôle mais en tout cas, on va considérer qu'il ne peut pas l'assurer comme il le souhaitait. Dans ces conditions, vu l'article du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et conditions prévues par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ses membres délégués ne fait pas obstacle à ce qu'elle puisse être procédée à tout moment pour le reste de cette durée à leur emplacement, d'où cette délibération. On rappelle qu'il est voté au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclament, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, puisqu'on parle d'un éventuel vote à main levée.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; on y reviendra si jamais la question se pose. Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou représentations, sauf dispositions législatives. Comme suite aux changements au sein du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la modification pour les organismes suivants donc on traite de Conseil d'administration. Nous sommes représentés au sein du lycée professionnel Gustave Eiffel et, dans ce cadre-là, nous avons un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Par délibération du 17 décembre, le Conseil municipal a procédé aux élections de représentants comme suit au lycée professionnel Gustave Eiffel, donc Sébastien FRANÇOIS comme titulaire et Solange VENDITTELI comme suppléante. Ceci a été présenté aux commissions finances n°1 et n°2 le 11 et 12 juin.

Il vous est demandé de procéder à l'élection d'un délégué titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du lycée professionnel Gustave Eiffel, soit un représentant de la liste « Parlons Brignais » en remplacement de M. Sébastien FRANÇOIS de la même liste démissionnaire et donc il est proposé d'élire comme titulaire Lionel CATRAIN et de conserver comme suppléante et Solange VENDITTELI. J'y suis arrivé donc sur cette proposition de remplacement de Sébastien FRANÇOIS par Lionel CATRAIN, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Mme Christiane CONSTANT : Je ne participerai pas au vote. Merci.

M. Serge BÉRARD : Nous serons donc 32 à voter avec les pouvoirs. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions et non-participation au vote donc ça veut dire 29 votants. Qui vote contre ? Donc on a 3 abstentions, 1 non-participation au vote et 29 qui votent pour. C'est bien noté. Je suis arrivé au bout, si on peut dire, de ces trois délibérations avec certaines difficultés, vous m'en excuserez, mais c'est ça notre fonctionnement aussi. Pour le bon fonctionnement de ce Conseil, il faut passer par ces étapes-là et je vais passer la parole à Anne-Claire Rouanet pour les modifications tarifaires et le règlement intérieur de la médiathèque.

- **CULTURE**

- 7. MÉDIATHÈQUE**

- Modifications tarifaires et règlement intérieur

- Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET**

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors vous vous souvenez, il y a quelques mois, nous avons déjà parlé d'une modification du règlement intérieur de la médiathèque pour pouvoir autoriser le prêt de jeux vidéo, c'est-à-dire le prêt de jeux vidéo avait été ajouté. Aujourd'hui, on va aller plus loin avec la mise en service du prêt de jeux de société qui donc sera proposé à partir du 25 août 2025. L'objectif est, vous le savez bien, de développer la place du jeu au sein de la structure de la médiathèque. Ce prêt de jeu sera accessible grâce à l'abonnement médiathèque dont les tarifs restent inchangés mais il nous faut quand même modifier le règlement intérieur associé.

La tarification a été ajoutée donc elle vient en remplacement de la convention cadre qui avait été validée en séance du Conseil municipal le 19 octobre 2022 et donc on a vu ce sujet en Commission n°4 le 11 juin.

Alors un tout petit mot sur le règlement intérieur, puisque donc il y a eu des remarques qui avaient été faites en Commission n°4. Si vous ouvrez le règlement intérieur et que vous allez directement en page 3, vous avez désormais un beau tableau comme cela avait été demandé, qui est beaucoup plus clair, où on a les abonnements individuels avec une colonne livres, jeux vidéo, DVD et jeux de société donc on voit que c'est la même tarification et puis ce qui est intéressant parce qu'en fait on a rajouté des tarifs pour les abonnements collectifs donc quand on parle d'abonnement collectif, ce sont les associations de Brignais, de la CCVG, les entreprises, les services de la ville, les structures collectives comme les crèches...et donc dans ce deuxième tableau abonnement collectif, on a également les colonnes livres, jeux vidéo, DVD donc c'est tout gratuit pour les associations, qu'elles soient extérieures ou celles de la CCVG ; c'est gratuit également pour les services de la ville.

Par contre, quand il y a une croix, ce n'est pas autorisé pour les entreprises. On a donc mis des tarifs pour les jeux de société donc c'est 60 € pour les associations de Brignais et de la CCVG. Alors ce tarif-là, il n'est pas tombé du ciel ; il se trouve que dans le fonctionnement de la ludothèque Inter'Lude, il y avait une tarification qui était déjà en place, qui était en fait le remplacement d'un jeu ; enfin l'achat d'un jeu à hauteur d'une valeur de 60 € donc on a voulu simplifier et remplacer cette convention. C'est une convention qui était passée entre chaque association et la ludothèque. On a remplacé cette convention par une tarification annuelle à 60 € donc pour 60 €, une association pourra emprunter plusieurs jeux de société dans l'année.

Pour les associations extérieures, donc ça c'est nouveau par rapport à ce qui avait été aussi travaillé en Conseil d'adjoints, il y a un deuxième tarif qui a été proposé, c'est celui de 80 € et puis pour les entreprises là, il y a un tarif puisque les entreprises peuvent avoir besoin d'emprunter du jeu de société pour faire des soirées jeux par exemple pour du renforcement d'équipe et donc là c'est 100 € et puis pour les services de la ville et les structures collectives, on reste sur du prêt gratuit ; enfin sur de la non-tarification. Puis il y a un cas particulier en bas du tableau qui est le coût, enfin qui est le montant de 15 € pour le jeu surdimensionné à l'unité donc ça, c'est réservé aux structures collectives. Vous savez, c'est les gros jeux qui sont utilisés quand il y a des animations comme La Nuit de la lecture ou le Festival Quais du départ et puis on a dû préciser que dans la partie conditions particulières de prêts aux structures collectives, on a précisé le nombre de jeux qui est empruntable. Voilà donc est-ce qu'il y a des questions sur ce règlement qu'on a bien travaillé en commission n°4 ? Je vous remercie d'ailleurs. S'il n'y a pas de questions, je vous propose donc d'approuver ce nouveau règlement intérieur de la médiathèque, d'approuver la tarification à compter du 25 août puisque ce nouveau service démarre le 25 août et de dire que les recettes sont affectées aux bonnes lignes. Monsieur le Maire, je vous laisse faire le vote.

M. Serge BÉRARD : Alors qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je pense que cette délibération est importante parce qu'elle acte le fait, on en parle depuis déjà deux ou trois ans de de cette ludothèque et on commence à rentrer dans le vif du sujet. Alors de façon raisonnable, raisonnée, avec les moyens qu'on a aujourd'hui puisque à terme, une ludothèque c'est plus de jeux, c'est plus d'espace aussi qu'on n'a pas nécessairement.

On sait que cette expérimentation va permettre de mesurer l'appétence de nos concitoyens et des Brignairots du public pour cette activité de jeu qui est une vraie activité à caractère culturel. On voit bien dans d'autres communes, c'est quelque chose qui fonctionne bien. On sera certainement amenés à revenir sur cette question-là pour redimensionner cette offre, forts de l'expérience que nous allons acquérir avec le premier équipement, les premiers jeux...mais je pense que c'est une activité d'avenir, sans doute, sur lequel on sera amené à revenir.

Merci Anne-Claire et donc je passe la parole à Marie DECHESNE pour nos conventions et missions locales.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 8. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS**

Subvention de fonctionnement

Rapporteur(s) : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir à toutes et tous. Donc c'est une délibération que je vous présente chaque année qui concerne la subvention de fonctionnement de l'association Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais donc vous savez, la Ville de Brignais est adhérente à cette association depuis sa création en 1995. L'association Mission locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais accompagne des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus ou pas scolarisés et qui sont avec ou sans qualification mais en tout cas avec un accueil personnel individualisé.

L'objectif principal, c'est de soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi, dans leur démarche d'orientation, dans leur accès à la formation, à la santé, au logement, au droit, à la citoyenneté et à la mobilité donc vous voyez, c'est très large comme champ d'action et ils ont aussi un objectif d'être en lien avec les entreprises du territoire pour permettre un maximum de mise en situation professionnelle de ces jeunes, pour qu'ils puissent se rendre compte des métiers qu'ils envisageraient peut-être et se confronter à la réalité du terrain. La Mission Locale intervient deux fois par semaine à la plateforme pour être au plus près des jeunes de nos territoires donc les lundis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00.

La subvention de fonctionnement, vous vous souvenez peut-être, chaque année c'est le même calcul, donc il faut bien se concentrer. C'est une par habitant donc c'est 0,78 € multiplié par le nombre d'habitants de la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours. Ça, c'est la première partie de la subvention donc pour cette année, cette part-là habitant sera de 9 749 € et la part jeune donc là, on prend le nombre de jeunes Brignairots accompagnés en moyenne chaque année sur les cinq dernières années, donc 125 qu'on multiplie par 49 € donc sur cette deuxième partie de subvention de fonctionnement, on est à 6 250 €, ce qui fait au total une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 de 15 999 € en sachant que fin décembre, au moment des votes des subventions, on avait provisionné une enveloppe de 17 000 € en vue de cette subvention, en attendant d'avoir les chiffres et de pouvoir faire les calculs exacts. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme Agnès BÉRAL : Au 1^{er} janvier, on ne sait pas combien on est à Brignais parce que l'INSEE nous donne des chiffres que deux ans en arrière.

Mme Marie DECHESNE : Oui donc 1^{er} janvier de l'année en cours de la dernière année connue.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste deux petites interrogations ; si on lit bien, on considère qu'on est 12 498 habitants en 2025 alors qu'on était 12 582 en 2024 ?

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Laurence BEUGRAS : Alors partout on nous explique que la population ne fait qu'augmenter et là il y a eu un miracle ; on a perdu des habitants.

M. Serge BÉRARD : On a du mal à comprendre parce que finalement vous savez que c'est une sorte de recensement permanent où on prend des bouts de la ville et à partir de là, l'INSEE a des modèles et détermine le nombre d'habitants à partir de ces sondages chaque année. On voit quand même des tendances puisque vous avez vu tout à l'heure sur la délibération 2019, on était 11 200 à Brignais, quand on a parlé de la délibération pour la représentation au sein de la CCVG. La référence 2019 c'était 11 200 habitants et la référence qu'ils prennent c'est 12 300 donc c'est encore un autre chiffre d'ailleurs et il est vrai qu'aujourd'hui les 12 500 qui sont annoncés reposent sur une évaluation ou un calcul dont l'INSEE dit : c'est référence 2022 donc on a toujours trois ans de décalage et avec d'une année sur l'autre des calculs. Franchement le modèle, je ne sais pas si l'INSEE serait capable d'expliquer vraiment cette différence.

On voit une tendance de fond mais d'une année sur l'autre, on voit des évolutions ; d'un coup on prend 300 habitants, l'année d'après on en perd 100 mais ce qu'on sait, c'est qu'on tend vers 13 000 en ce moment. On peut faire le lien aussi, on essaie de suivre ça avec le nombre de logements recensés et on sait qu'on a un taux de 2,2, 2,3, habitants par logement donc ça donne aussi un repère. C'est la raison pour laquelle je vous parle qu'on tend vers 13 000 habitants mais sur cette question-là, il faudrait convoquer le président de l'INSEE pour qu'il nous explique.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, on va peut-être le laisser travailler et nous aussi, faire autre chose pendant ce temps-là.

Mme Clémentine HOCHART : Juste en complément, vous savez aussi que dans les calculs, selon qu'on prend la population municipale où il y a aussi la population comptée à part qui sont nos étudiants, ce qui fait qu'on peut avoir des variations, qu'on est parfois plus en difficulté pour expliquer d'une année sur l'autre ; en plus effectivement de tous les calculs de l'INSEE que l'on ne maîtrise pas.

Mme Laurence BEUGRAS : Ok, merci Clémentine et par contre moi, ma réflexion au-delà de ces 100 habitants disparus, la tendance qui est plutôt inquiétante, c'est qu'on a plus d'habitants mais de moins en moins de jeunes accompagnés. Quand on regarde la différence par exemple, entre 2022, on était à 127, on tombe à 120-119 ; en 2025 on verra ce qu'il en est ; enfin peut-être que Marie a déjà eu une tendance pour 2025. Est-ce que c'est rassurant en se disant qu'il y a moins de jeunes qui ont besoin d'être accompagnés ou a contrario, et là c'est vraiment préoccupant, est-ce qu'il y a un réel souci et que ces jeunes ne souhaitent même plus être accompagnés et qu'il y a ce sentiment de lâcher prise ?

M. Serge BÉRARD : Alors ça c'est vrai qu'on peut regarder, enfin vous avez donné la réponse, c'est ma réflexion que je voulais faire, à savoir que pour aller dans votre sens, est-ce que c'est une bonne chose parce qu'il y a moins d'enfants ou de jeunes à accompagner ? Ou est-ce que c'est la mission qui fonctionne moins bien parce qu'ils ont du mal ? Alors peut-être que Marie a un point de vue sur le sujet.

Mme Marie DECHESNE : Alors je sors de l'assemblée générale de la Mission Locale, c'était à 12 h 00 donc il n'y a pas de tendances pour 2025 mais en tout cas, la mission fonctionne très bien et j'ai un petit peu résumé les objectifs de l'association mais vous voyez dans le premier point : repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes donc ils ont aussi pour mission d'aller vers et d'être au plus près des territoires.

Après, sur les écarts du nombre de jeunes, le discours aujourd'hui, c'est de dire en fait, il n'est pas très significativement ni vers la hausse, ni vers la baisse, on est à peu près sur des nombres similaires. Ça ne les inquiète pas particulièrement pour Brignais et en tout cas, ils sont vraiment présents deux après-midis par semaine et les permanences fonctionnent très bien. Ils ne nous ont pas fait part d'une inquiétude en se disant qu'ils n'arrivaient plus à aller chercher les jeunes aussi bien qu'avant. Autant après le Covid, il y a eu vraiment une phase où ils avaient du mal à les faire revenir. Là vraiment, ça a été deux années compliquées. Autant là, ils sentent qu'ils sont de nouveau sur une tendance classique pour eux.

M. Serge BÉRARD : On a autour de la Mission Locale aussi pour repérer tous les jeunes et connaître les situations et ils se parlent entre eux, les AJD qui sont aussi très présents et qui travaillent avec la Mission Locale. On a également le Centre social, la MJC qui connaissent ces jeunes et qui peuvent les orienter donc en tout cas c'est une bonne question mais là encore, difficile de trouver, d'avoir une réponse qu'on sait et ce qu'on nous dit et je côtoie aussi la Mission Locale, c'est que c'est une association qui fonctionne bien, qui n'est pas en difficulté particulière et qui elle n'a pas ce ressenti aujourd'hui de perdre le lien.

Mme Laurence BEUGRAS : Alors moi vraiment le sens de ma réflexion, c'était en aucun cas de remettre en question, loin de là au contraire, je connais l'importance et le travail qui est fait à ce niveau-là par la Mission Locale. C'est plutôt de craindre parce qu'on est quand même plus nombreux à Brignais mais que les jeunes qui sont réellement dans le besoin ne demandent plus, ne se fassent plus accompagner, ce qui n'est plus du tout la même chose. On pourrait se dire que comme on a tendance à être un peu plus nombreux, après on va arrêter de rigoler sur les chiffres de l'INSEE mais blague à part, on pourrait penser malgré tout qu'il y ait plus quand même de jeunes qui pourraient avoir besoin d'être accompagnés et qui ne le font pas. C'est là où ça pourrait être préoccupant.

M. Serge BÉRARD : On entend bien la question. J'ai discuté avec la Mission Locale sur cette question-là.

Mme Marie DECHESNE : Et communiquer le plus possible pour qu'effectivement tous les jeunes qui puissent en avoir besoin aient connaissance de cette possibilité et puissent se rendre à la plateforme pour aller à la rencontre.

M. Sébastien FRANÇOIS : Après, si je peux en rajouter un petit peu, le nombre de jeunes n'a pas énormément augmenté. On a des nouvelles familles qui arrivent, des jeunes familles qui n'ont pas encore d'enfants ou qui vont en avoir mais le nombre de jeunes en fait...

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, pas sur cette tranche d'âge.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, sur cette tranche d'âge-là, c'est assez peu varié en fait, ce n'est pas ces habitants là qu'on gagne.

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais demander si on a un retour d'expérience, si on a un bilan parce qu'effectivement, ça chute.

Mme Marie DECHESNE : Oui, c'est un bilan qui est présenté en commission n°2 régulièrement, je pourrais vous le faire suivre aussi.

Mme Christiane CONSTANT : Mais là, vous pouvez nous le dire ?

Mme Marie DECHESNE : Par exemple, sur l'année 2024, on a 293 jeunes Brignairots qui ont été en contact pour la première fois avec la Mission Locale sur l'année 2024 donc presque 300 jeunes qui ont rencontré pour la première fois quelqu'un de la Mission locale, des Brignairots et 107 qui sont accompagnés sur la durée.

Mme Christiane CONSTANT : Et les 119 que l'on a dans le tableau ?

Mme Marie DECHESNE : C'est les Brignairots accueillis.

Mme Christiane CONSTANT : Ça ne correspond pas avec ce que vous venez de nous dire.

Mme Marie DECHESNE : Oui, c'est vrai. Alors en fait sur le document que j'ai récupéré aujourd'hui à l'assemblée générale, c'est censé être accompagné et c'est vrai que sur le document, c'est écrit 119.

M. Serge BÉRARD : C'est censé être actuellement en 2025 ?

Mme Marie DECHESNE : Accompagnés sur 2024 ; 107 accompagnements. On pourra révérifier cette donnée-là mais en tout cas, en termes d'activité, on est par exemple à plus de 800 entretiens, soit en moyenne 8 entretiens par jeune accompagné donc c'est vraiment des suivis qui sont très réguliers.

Mme Christiane CONSTANT : Donc c'est intense.

Mme Marie DECHESNE : Voilà. Quand les jeunes rentrent dans l'accompagnement Mission Locale, après ils sont vraiment très suivis et donc si à un moment donné ils ne viennent plus où ils ne donnent plus de nouvelles, on les recontacte régulièrement pour savoir comment on peut les accompagner. C'est vraiment une belle association qui a toute son importance au niveau de ces publics-là.

M. Serge BÉRARD : Les chiffres proposés dans la délibération, ce sont des chiffres qui ont été donnés par la Mission Locale ?

Mme Clémentine HOCHART : C'est ce que j'allais vous dire. C'est effectivement le 119 qui est indiqué ; d'ailleurs le tableau qui est indiqué dans la délibération, c'est sur la base du rapport écrit que la Mission Locale nous a fait parvenir donc on les réinterrogera simplement sur les données qui ont été oralement communiquées à l'assemblée générale.

Mme Marie DECHESNE : Oui. Après, peut-être une notion qui est un peu plus fine entre les jeunes suivis et les jeunes accompagnés et c'est ça qui doit faire la différence.

M. Serge BÉRARD : L'interprétation des finesses du système. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Je vous propose de voter pour adopter cette délibération et approuver les termes de la convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie. On parle du fonds d'aide aux jeunes.

9. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Convention de participation financière

Rapporteur(s) : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : Le fonds d'aide aux jeunes, pareil donc là, je reviens vers vous avec cette délibération chaque année. Le fonds d'aide aux jeunes, c'est vraiment les aides de dernier recours, ce sont des tout petits montants. C'est quand les jeunes sont dans des difficultés extrêmes et qu'ils ont déjà sollicité toutes les autres aides qui pouvaient être sollicitées donc c'est un peu des aides d'urgence. Par exemple pour 2024, on a 13 jeunes Brignairots qui ont été concernés pour un total de 24 aides et un montant total sur l'année 2024 de presque 1 000 €. Vous voyez, c'est vraiment des petits montants mais voilà, ça permet de débloquer des situations vraiment critiques et donc il se trouve que c'est la Mission Locale qui ; en fait c'est le Département du Rhône qui a donné délégation aux missions locales pour attribuer ces aides aux jeunes et les missions locales peuvent ensuite collecter des fonds auprès des collectivités.

On propose donc une enveloppe de 500 € et pour cela il faut, pour officialiser en fait ou rendre conforme cette enveloppe de 500 €, on a besoin d'une convention de participation financière donc c'est ça que vous avez en annexe, en sachant que donc cette enveloppe de 500 € a aussi déjà été présentée fin décembre moment des votes des subventions. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas d'autres questions ou remarques ? Je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

10. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON

Renouvellement de la convention de partenariat

Rapporteur(s) : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous donc je vous présente un rapport qui vous propose le renouvellement de la convention de partenariat que nous avons justement avec la Fondation AJD, Maurice Gounon et le Département du Rhône. Comme vous le savez, ce protocole donne la priorité à l'insertion sociale et professionnelle en matière de prévention. Leur mission est de promouvoir des actions spécifiques en direction des jeunes de 11 à 21 ans et parfois jusqu'à 25 ans, fragilisés pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Ce partenariat permet de façon concrète de lutter contre la violence, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance et la montée du sentiment d'insécurité. Les actions éducatives sont réalisées avec de jeunes Brignairots, soit sur la commune, soit dans des ateliers de la cellule, des activités de la prévention spécialisée CAPS qui se situent à Caluire-et-Cuire, soit sur des chantiers externes qui s'intitulent Chantiers d'équipes « Vis ta ville » semaines des décrocheurs et également le chantier permanent AJD cycle.

En 2024, l'équipe éducative, donc je vous rappelle que l'équipe est constituée de deux personnes, un homme et une femme. Ils ont accompagné 128 situations de jeunes Brignairots et 29 nouveaux jeunes. Dans ces 128, il y a 29 nouveaux jeunes. Parmi ces jeunes, 21 ont participé aux actions proposées par les services municipaux donc on vous décline le nombre : 5 jobs d'été, 4 chantiers d'équipe, 9 actions « Vis ta ville ». Les actions « Vis ta ville », c'est la participation aux événements qu'organisent la ville comme la soirée des vœux, l'accueil des nouveaux Brignairots... ; 2 jeunes se sont rendus à la cellule d'activité de Caluire-et-Cuire et 4 jeunes du collège Jean Zay ont participé au dispositif Semaine des décrocheurs.

Alors la subvention, le montant de la subvention qui était prévu en 2024 en fonction du temps effectué par les jeunes Brignairots était donc de 11 000 € et cette subvention permet la rémunération des jeunes qui participent et au financement de leur projet ; pour les mineurs, comme une sortie, on vous donne une sortie, un camp, des sorties qui sont organisées avec les deux éducateurs et le montant final attribué s'est élevé à 10 183,50 €.

Pour l'année 2025, le partenariat entre le Département du Rhône, la Ville du Brignais et la Fondation AJD a été redéfini et a amené la commune à participer financièrement au fonctionnement du dispositif de cette prévention. Ainsi, le Conseil municipal, en date du 15 avril 2025, a attribué une participation financière à hauteur de 30 750 € pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2025.

En conséquence, ces crédits qui sont destinés au partenariat entre la Ville et la Fondation AJD pour des actions spécifiques au sein de tous nos services est impacté par une diminution et le montant de la subvention proposée au titre de l'année 2025 sera au maximum de 4 000 €. Ce montant sera minoré au prorata du temps éventuellement non effectué en appui de l'état récapitulatif et du bilan qualitatif transmis en fin d'année par la Fondation AJD.

Voilà, juste une remarque si je reviens sur les situations 128 cette année et l'année dernière, c'était 99 situations qui avaient été citées. Par contre, là on est en augmentation et lorsqu'on a rencontré le nouveau responsable des AJD, il nous disait que l'âge des jeunes était de plus en plus bas et que jusqu'à maintenant, jusqu'à ces dernières années, les enfants étaient plutôt issus des quartiers prioritaires alors que maintenant les enfants sont de tous les quartiers de la ville pratiquement. Il nous a même dit qu'en fait, les enfants qui étaient donc fragilisés avaient malheureusement avec eux, enfin étaient avec des parents qui étaient eux-mêmes très fragilisés.

Nous avons vu ce rapport en commission n°2 le 12 juin 2025. Il vous est demandé de délibérer pour l'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier. Peut-être que vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Serge BÉRARD : Ainsi que la subvention de 4 000 €.

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Je suis un peu perdue avec les chiffres parce qu'effectivement il y a eu cette subvention de 11 000 €, après 30 750 € et là on passe à 4 000 €. C'est quoi ces 4 000 € ? C'est à la place des 11 000 ?

Mme Michèle EYMARD : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Donc c'est-à-dire au lieu de donner 11 000 €, on donne 4 000 €, c'est ça ?

Mme Michèle EYMARD : C'est ça.

Mme Sylvie GUINET : Ils ont un bilan de 10 000 €.

Mme Michèle EYMARD : Oui mais du fait de la demande du Département, de notre participation de 25 %, d'un montant de 25 % sur le fonctionnement que jusqu'à maintenant on n'avait pas.

Mme Sylvie GUINET : C'est les 30 000 €.

M. Serge BÉRARD : Oui, on l'a déjà évoqué. On s'est retrouvé dans une situation extrêmement délicate puisqu'on s'est interrogé de savoir si on pouvait continuer à apporter, avoir les AJD sur le territoire. Dès l'instant où on était confronté au désengagement du Département, qui a demandé à toutes les communes concernées de prendre une participation à hauteur de 25 %. Pour nous donc, c'est 30 000 € en année pleine puisque le coût pour eux est de l'ordre de 180 000 € par an, c'est ce qui nous a été donné donc on est rentré dans une négociation difficile et très contrainte en fait donc il nous a paru déraisonnable de remettre en cause la présence des AJD sur le territoire au regard de ce qu'on a pu connaître il y a deux ans ; vous vous rappelez les situations d'émeutes. On a des jeunes qui sont en difficulté, je ne vais pas développer cet aspect-là mais nous pouvons en parler avec la police municipale et donc on a besoin d'une présence, d'une connaissance de tous ces jeunes, d'un accompagnement ; c'est en lien aussi avec la Mission Locale donc on a pris la décision de rentrer dans ce dispositif du Département qui nous coûte donc 30 000 € cette année.

Par contre coup, on essaie aussi de trouver des économies en discutant avec les AJD pour voir comment on pouvait limiter l'impact budgétaire et on est arrivé à cette formule et on a trouvé un accord avec les AJD pour être sur le niveau de 4 000 € désormais sur les projets tout en maintenant la présence des AJD sur le territoire.

Mme Sylvie GUINET : Je ne sais pas si je suis fatiguée aussi ou si c'est la fin de l'année mais je ne comprends pas ; 4 000 €, ça correspond à quoi ?

M. Serge BÉRARD : À une discussion avec les AJD sur les projets qu'ils pourraient porter.

Mme Sylvie GUINET : Mais quand on lit qu'il est marqué 10 000 €, ça leur a coûté 10 000 € ; le montant final attribué ?

M. Serge BÉRARD : En 2024. On parle de 2024 et maintenant on parle de 2025.

Mme Clémentine HOCHART : Peut-être pour précision, on n'a pas versé. C'est une provision qui était indiquée au budget 2025 puisque c'est en fonction du bilan des heures réalisées par les jeunes dans le cadre des actions AJD.

M. Serge BÉRARD : On vote toujours.

Mme Sylvie GUINET : Donc ça vaut 10 183 € ?

M. Serge BÉRARD : Voilà, il y a moins de projets en 2025. Les 10 000 €, c'est ce qui a été payé en 2024.

Là en fait, on avait voté en 2024, 11 000 € et toujours sur le principe de dire on paye lorsque les projets sont faits et qu'on fait le calcul final avec ce plafond de 11 000 € donc on est arrivé à 10 800 € qui ont été payés et pour l'exercice 2025, dans ce contexte nouveau qu'on vous a décrit, on s'est mis d'accord sur un budget de projet de 4 000 € et sur le même principe mais au lieu d'être 11 000 €, c'est 4 000 € pour 2025 donc on fera le bilan de la même façon à la fin de l'année.

Peut-être que ce ne sera que 2 500 € ou 4 000 €.

Mme Sylvie GUINET : Mais qu'est-ce qu'on a fait avec les 30 000 € ?

M. Serge BÉRARD : 30 000 €, c'est une participation auprès du Département qui ne voulait plus payer l'intégralité du coût de 190 000 € donc ils nous ont demandé de participer, sinon c'était plus d'AJD.

Mme Sylvie GUINET : Oui, j'ai compris. Ces 30 000 €, nous les avons...

M. Serge BÉRARD : On les paye au Département, enfin on participe au financement qui était jusqu'à présent à hauteur de 100 % assuré par le Département et qui est désormais assuré à 75 % par le Département et à 25 % par nous.

Mme Clémentine HOCHART : En fait, les 30 000 € sont liés au budget de fonctionnement des AJD alors que les 4 000 €, c'est une enveloppe pour des projets qui sont directement payés aux jeunes.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que ce n'est pas si simple.

Mme Sylvie GUINET : Excusez-moi mais ce n'est pas très explicite dans la délibération.

Mme Solange VENDITTELLI : Surtout qu'on dit sur la délibération que les 30 750 €, c'est pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre donc les 4 000 €, cela concerne la période du 1^{er} janvier au 30 avril ?

M. Serge BÉRARD : Non, si c'est 30 000 €, c'est que jusqu'au mois d'avril, le Département assurait pleinement le coût des AJD et ça fait partie de la négociation qu'on a eue l'année dernière. On leur a dit, il va falloir qu'on rentre là-dedans mais continuer à assurer puisqu'il y avait aussi la relation avec les AJD ; je vous passe bien entendu, je n'évoque pas ce qui s'est passé entre les AJD et le Département et nous, puisque les AJD se sont retrouvés dans une situation où ils risquaient de ne plus avoir la mission en fait donc tout ça a été très périlleux. On a trouvé un accord en fin d'année pour dire ok, on va rentrer dans le dispositif de 25 % parce que c'est un vote au niveau du Département.

En revanche, vous allez retarder la mise en œuvre de ce projet là jusqu'au mois de mai en fait, ce qui fait que pour les quatre premiers mois de l'année, ils ont payé sur la base de leur 190 000 € annuels et qu'à partir du 1^{er} mai jusqu'à la fin de l'année, on paye 25 % mais ce qui veut dire que l'année prochaine, s'il ne renégocie pas avec les AJD la prestation, et là ça nous échappe, ce n'est pas nous qui sommes en lien direct pour négocier, on aura à payer 25 % de peut-être 190 000 € ou 200 000 € et donc sur la totalité de l'année, ce sera plus 30 mais 40 ou voire 50 en fonction du budget global.

C'est vrai que ce n'est pas simple de décrire tout ça. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on essaie de préserver cette relation avec les AJD pour maintenir le service sur la commune et que malgré tout, on a trouvé un accord avec le Département pour le faire en cours d'année, essayer de limiter la casse, si je puis dire, en termes de budget pour nous et avec une conséquence sur le niveau de budget qu'on peut allouer aux projets par ailleurs, qui passe de 11 000 € à 4 000 € mais ça, c'est la période 2025.

On va remettre tout ça à plat d'ici la fin de l'année pour repartir sur un budget 2026 avec, j'espère, une autre donne, sachant que le Département doit aussi discuter avec les AJD des moyens à mettre en œuvre.

Mme Solange VENDITTELLI : Moi aussi je veux préserver mais j'aime bien comprendre donc par contre, sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril, on attribue quelle somme ?

M. Serge BÉRARD : On n'a rien payé.

Mme Solange VENDITTELLI : On n'a rien attribué ?

M. Serge BÉRARD : Non. Après, sur cette période-là, il pourrait y avoir des projets indépendamment. C'est deux budgets distincts, les 30 000 €, c'est vraiment lié au fonctionnement des AJD dans leur relation avec le Département. Les 4 000 € ou les 11 000 €, c'est la partie projets donc dissociés bien les deux.

Mme Solange VENDITTELLI : Sur la partie projets, on avait prévu combien au départ, sur 2025 ?

Mme Clémentine HOCHART : Sur la partie projets donc vous aviez provisionné au budget 11 000 € pour la totalité de l'année 2025.

Mme Solange VENDITTELLI : Ce n'est pas noté.

Mme Clémentine HOCHART : C'est noté sur la précédente délibération puisque c'est voté en décembre 2024 pour le budget 2025 et après discussion avec les AJD, cette provision de 11 000 €, elle est ramenée à 4 000 € pour l'année complète 2025. En parallèle, on a quand même travaillé aussi avec eux pour que des jeunes majeurs qui pouvaient être positionnés dans le cadre de ces projets puissent être embauchés directement par la collectivité via des vacations de manière à ce que ça vienne compléter un peu les 4 000 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Merci mais si on avait noté, rappeler la subvention de 2025, j'aurais peut-être mieux compris. Voilà, merci pour les précisions.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Donc on aura à redébattre de cela dans la mesure où on aura une information sur le coût 2025. On va repartir sur de nouvelles bases avec cette participation de 25 % désormais à laquelle on aura du mal à échapper, je pense. Ce n'est pas une bonne nouvelle mais le Département a fait valoir aussi ses difficultés. L'État se désengage, le Département se désengage et tout ça, ça retombe sur la commune et nous, c'est vrai qu'on souffre un peu mais on va faire face. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote pour cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. On est arrivé au bout des délibérations. Mme HOCHART pour les décisions du Maire.

• INFORMATIONS

1. Décisions du Maire

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Je vais être assez rapide.

Vous avez donc un lot de décisions en date du 22 mai qui concernent le même marché puisqu'on est sur la réhabilitation thermique de l'école maternelle André Lassagne, dont les travaux vont se tenir sur l'été 2025.

On vous présente les différents lots et les attributions. Pour le lot numéro un, c'est RHÔNE ALPES ACIER avec les montants qui sont sur la colonne à droite du tableau. Le lot numéro deux pour les maçonneries SAS PAILLASSEUR ; le lot numéro cinq pour les faux plafonds/plâtrerie-peinture CHANEL SAS, le lot numéro six pour la ventilation, le chauffage et la plomberie SAS EGL FAUCHE et le lot numéro sept pour le projet photovoltaïque qui sera en toiture de l'école, CAP ECO ENERGIE INSTALLE / SOLEIL NEUF.

Nous avons ensuite une décision en date du 23 mai 2025 dans le cadre d'un marché en groupement de commande pour les fournitures scolaires et les fournitures de bureau pour les écoles des communes, de Brignais notamment. L'attributaire c'est DEVELAY SAS et vous avez les montants mini et maxi sur deux ans qui ont été validés lors de la CAO du 15 mai de cette année.

Nous avons ensuite, le 28 mai 2025, une demande de subvention auprès de la RÉGION AUVERGNE-RHÔNE -ALPES concernant le projet d'extension de la vidéoprotection pour la Ville pour pouvoir renforcer la surveillance sur les points d'entrée donc l'estimation de la subvention demandée, on n'a pas le montant attribué, c'est 38 600 € puisque c'est calculé par rapport au coût de projet de ces installations.

Nous avons ensuite une décision en date du 3 juin qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre et de concertation pour pouvoir engager le projet de désimperméabilisation et de végétalisation pour les cours du groupe scolaire Cartier et la maternelle Lasagne. C'est un groupement d'entreprises qui a été retenu avec le mandataire, la SARL TOTEM PAYSAGES qui représente le groupement d'entreprises et vous avez les montants : montant de base 51 406,25 € et puis il y a des prestations complémentaires qui peuvent s'élever jusqu'à 9 450 €.

Ensuite, une décision du 6 juin 2025. Cette fois-ci, c'est un transfert de marché qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville donc c'est le premier avenant pour ce marché et le nouveau mandataire, c'est INGÉNIERIE CONSEIL CARLIOZ. Ensuite, la dernière décision pour ce Conseil, c'est le paiement d'avances forfaitaires dans le cadre du marché qu'on a évoqué sur les premières décisions donc la réhabilitation thermique de l'école André Lassagne et il s'agit d'un virement de crédits du chapitre 21 vers le chapitre 23 à hauteur de 75 000 € et j'en ai terminé avec les décisions.

2. Informations diverses

M. Serge BÉRARD : Merci je vous remercie. Écoutez, on arrive au terme de ce Conseil municipal. Quand même deux petites informations ; nous avons souhaité participer à une opération de soutien à Boualem SANSAL, vous savez, le franco algérien qui est actuellement en prison en Algérie et je ferai une lecture de texte samedi à 12 h 00 à la médiathèque.

Par ailleurs, vous savez qu'on avait délibéré pour dénommer notre préau sportif Samuel PATY et nous souhaitons marquer le coup de cette dénomination près du collège. Pour dévoiler la plaque, nous aurons la présence de David ISANRD, le président des Maires de France qui viendra à nos côtés le 3 juillet à 11 h 00 je crois pour dévoiler cette plaque donc un moment important, symbolique qui montre l'attachement de Brignais aux valeurs de la laïcité, de la République donc je vous convie bien entendu à être présent le 3 juillet sur la Plaine des Sports aux côtés du Président des Maires de France.

Mme Sylvie GUINET : Une petite remarque, donc cela fera deux inaugurations pour le même lieu.

M. Serge BÉRARD : Alors ce n'est pas une inauguration.

Mme Sylvie GUINET : C'est présenté comme ça.

M. Serge BÉRARD : La question pourrait se poser mais ce n'est pas l'inauguration du lieu, c'est la dénomination du lieu. Jusqu'à présent, le préau sportif n'avait pas de nom et je rappelle peut-être ce qui nous a amené à cela puisqu'on a déjà débattu de ça, c'est que lors du congrès des Maires, il y a deux ans, lors du congrès, le Président des Maires de France avait donné la parole à la sœur de Samuel PATY qui a fait un témoignage quant à son action, son investissement... et il en avait profité pour demander ou encourager les communes à dénommer une rue, un équipement, un lieu quelconque ; enfin voilà, marquer le coup, si je puis dire et montrer son engagement sur ces questions-là et nous avons souscrit à cette idée-là après que le préau ait été inauguré, effectivement donc là, il ne s'agit pas de l'inaugurer, il l'est déjà, il s'agit de le dénommer. Demain, Anne-Claire, tu peux en dire deux mots ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors rendez-vous au Briscope à 19 h 00 pour la soirée de la nouvelle saison culturelle, la soirée de lancement de la nouvelle saison. Voilà donc des surprises, comme d'habitude et qui sera suivie d'un pot de l'amitié, bien sûr. Si vous n'avez pas réservé votre place, pas d'inquiétude, vous serez quand même admis dans la salle. Ce n'est pas la peine non plus pour les autres de sortir votre ticket ou quoi que ce soit. En fait, on a mis ça en place pour juste pouvoir prévoir le nombre de personnes et adapter la taille du gradin parce que je ne sais pas si vous vous souvenez l'année dernière mais on était au niveau zéro et le gradin était modérément replié mais il était déjà bien plein donc là on s'est dit qu'il faut qu'on mesure l'audience.

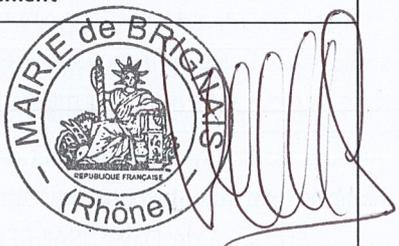
Mme Agnès BÉRAL : J'ai aussi à vous dire que donc lundi soir à partir de 18 h 30, il y a la soirée collaborateurs donc cette année, on a groupé le cadeau aux collaborateurs et la soirée festive qu'on faisait d'habitude donc au Théâtre de Verdure. Vous êtes tous les bienvenus.

M. Serge BÉRARD : On va fêter nos collaborateurs et nos agents qui s'investissent pour notre commune.

Mme Agnès BÉRAL : Tout à fait.

M. Serge BÉRARD : Merci à vous tous et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 50.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 10/07/25  
Christine MARCILLIERE (Secrétaire du Conseil municipal du 18 juin 2025)	Le 9 juillet 2025 
Mise en ligne le: 15/07/2025	